

FICHE INFIRMERIE

IMPORTANT : Si vous souhaitez que ce document soit confidentiel, vous pouvez le transmettre sous enveloppe cachetée, à l'attention des infirmières de l'établissement.

Nom et prénom

Date et lieu de naissance.....

Classe..... Régime : EXT DP INT externé

Etablissement d'origine

Adresse de l'étudiant

N° de téléphone personnel de l'étudiant

Courriel personnel de l'étudiant

Responsable :

Nom et Prénom.....

Numéros de téléphone.....

Adresse

Profession.....

Frère(s) et soeur(s) :

Nom et prénom	Age	Classe ou profession
.....
.....
.....

Vaccinations :

Tous les étudiants du lycée doivent fournir la photocopie du carnet de santé (ou le certificat de vaccination ou le certificat de contre-indication de l'année en cours) de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP)

Aux étudiant(e)s du STS Métiers de l'eau, il est recommandé d'être vacciné(e)s contre l'hépatite A, l'hépatite B, la leptospirose et la fièvre typhoïde (peuvent être exigées lors des périodes en entreprise).

Renseignements médicaux confidentiels :

Cadre à compléter si vous êtes :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- susceptible de prendre un traitement d'urgence
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

Maladie dont vous souffrez :

Traitement :

Médecin traitant ou prescripteur :

Observations particulières :

Traitement en cours : oui non

Si oui, l'ordonnance doit être impérativement remise aux infirmières.

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté vers le Service des Urgences de l'hôpital le plus proche. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'en compagnie d'un de ses parents.

Date

Signature